



Redéfinir un prêt immobilier

Par **Flore22**, le 13/03/2015 à 06:59

Bonjour,

Nous sommes mariés sans contrat. 2 enfants.

Nous avons un prêt pour la maison. Je suis en retraite prématurée pour invalidité et l'assurance me reverse 400 euros par mois.

Après des dérapages financiers de mon mari, je souhaite envisager une séparation de nos comptes. Il est d'accord.

Quelles sont les possibilités pour notre prêt ?

Je pense aussi à changer de régime pour opter pour la séparation de biens ... Est ce si compliqué et si onéreux ?

Je ne sais pas quelle orientation choisir.

Merci pour votre aide.

Par **domat**, le 13/03/2015 à 09:28

bjr,

changer de régime matrimonial nécessite de passer chez un notaire pour établir une convention.

si vos enfants sont majeurs, ils auront leur avis à donner.

prenez rendez-vous avec un notaire.

les biens dans la communauté seront alors en indivision à moins que vous ne les vendiez pour le prêt, s'agissant d'un contrat ou vous êtes co-emprunteur solidaire, il faut bien entendu l'accord de l'organisme de crédit pour le modifier ce qu'il n'est pas obligé de faire.

cdt

Par **Flore22**, le 13/03/2015 à 10:53

Merci beaucoup pour votre écoute et votre réponse rapide.

cordialement

Flore